



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 SEPTEMBRE 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de septembre, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)
Absent :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h38 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

17-09-109 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

17-09-110 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

17-09-111 **ÉQUIPEMENT SANS-FIL/TÉLÉDISTRIBUTION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que la municipalité de La Motte accepte l'offre de Télédistribution concernant l'installation d'équipement sans-fil dans le clocher du Centre communautaire de La Motte en échange de lien internet gratuit pour l'édifice



municipal ainsi que le centre communautaire, et que la municipalité ne sera pas responsable des bris ou remplacement des équipements fibres tel que stipulé dans la lettre du 30 juin 2017.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

Le conseil municipal ne désire pas prendre part à la démarche proposée par le ministère de la Famille dans le cadre du programme MADA.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de 2017.

GESTION DES MATIÈRES RÉGISUELLES

17-09-112 PLATEFORME DE COMPOSTAGE

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a procédé à l'ouverture des appels d'offres pour la construction de la plateforme de compostage ;

ATTENDU QUE les coûts réels pour la construction de la plateforme de compostage sont plus élevés que l'estimé ;

ATTENDU QUE la révision du coût global estimé à la porte passe à 39,13 \$, soit 2 \$ de plus qu'à l'origine ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité, d'informer la MRC d'Abitibi, que la Municipalité de La Motte désire maintenir sa participation au projet de plateforme de compostage pourvu qu'un nombre équivalant de municipalités maintiennent leur participation. Que les changements de participant de certaines municipalités ne modifient pas à la hausse les coûts déjà établis. D'accepter la répartition des coûts selon le RFU.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'août 2017.

17-09-113 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois d'août 2017 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept sous. (95 677,87 \$)

AFAT

50,00 \$



Bell Mobilité	431,41 \$
Bergeron et fille	-11,48 \$
Boutique du bureau Gyva	291,41 \$
C.E. Thibault	103,48 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 671,06 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 463,73 \$
Envirobi	1 313,48 \$
Gestion Simon Blanchard	23,78 \$
Guay, Denis	650,00 \$
Hydro-Québec	1 333,21 \$
La Table de Concertation de La Motte	10 402,00 \$
Master carte	296,57 \$
Ministre du Revenu	5 380,45 \$
Municipalité de Preissac	400,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	729,93 \$
Office Municipal d'Habitation	472,50 \$
Pédro Canada Cadillac	-25,23 \$
Pharmacie Jean Coutu	201,94 \$
Postes Canada	30,06 \$
Receveur général du Canada	2 178,70 \$
Rôle de paie	16 363,86 \$
Sanimos	839,32 \$
Télébec	235,79 \$
Télédistribution Amos	-160,86 \$
TEM Entrepreneur générale	47 060,76 \$
Ville d'Amos	2 742,00 \$

Total : 95 677,87 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

17-09-114 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 38.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire



« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

17-09-113

Signé ce douzième jour de septembre de l'an deux mille dix-sept